



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION SPORTIVE
« BOUGER ENSEMBLE - FÊTE DU SPORT »
PARCOURS SPORTIFS
SAMEDI 6 JUIN 2026

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'organisation et de participation à la manifestation sportive « Bouger ensemble - Fête du Sport – parcours sportifs », organisée par la Ville de Melun.

Il précise notamment les modalités d'inscription, les conditions d'accès aux différents parcours, les règles de sécurité, les responsabilités de chacun ainsi que les droits et obligations des participants.

ARTICLE 2 : ORGANISATEUR

La manifestation sportive est organisée par le Service des Sports de la Ville de Melun.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse sports@ville-melun.fr ou par téléphone au 01 64 52 74 50.

ARTICLE 3 : DATES, HORAIRES ET CIRCUITS

La manifestation sportive intitulée « Bouger ensemble - Fête du Sport – parcours sportifs » aura lieu samedi 6 juin 2026 de 9h30 à 13h00 au Complexe Sportif Jacques Marinelli, 2 rue Jacques Marinelli à Melun (Stade Municipal).

Il s'agit d'une manifestation gratuite.

Elle est composée des parcours suivants :

Parcours sportif « débutants » :

- Âge minimum : 12 ans ;
- Accessible aux personnes ne pratiquant pas (ou peu) la musculation ;
- Durée 1h00 : départ entre 10h00 et 11h00 ;
- Composé de courses, modules de musculation et 5 obstacles ;
- Parcours balisé en jaune.

Parcours sportif « Cross training confirmés » :

- Âge minimum : 16 ans ;
- Accessible aux personnes pratiquant la musculation de façon régulière et présentant une bonne condition physique ;
- Durée 2h00 : départ 10h00 et fin 12h00 ;
- Nombre maximum de participants : 80 ;
4 groupes de 20 personnes, 1 code couleur par groupe.
- Composé de modules de musculation et 6 obstacles ;
- Parcours balisé en rouge.

Parcours sportif « enfant » :

- Enfants de 6 à 12 ans ;
- 4 ateliers sportifs et courses ;

- Parcours balisé en bleu.

Les participants devront se présenter à la table « accueil » entre 9h00 et 9h30.

Echauffement :

- Pour un départ à 10h00 : échauffement collectif à 9h30 (obligatoire pour le parcours « Cross training confirmés ») ;
- Pour un départ après 10h00 : échauffement individuel en zone d'échauffement.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

Les inscriptions s'effectuent par mail à l'adresse suivante : **sports@ville-melun.fr**.

Les participants doivent renvoyer la fiche d'inscription et le règlement intérieur complétés et signés. Pour pouvoir s'inscrire, les participants ne doivent avoir aucune contre-indication à la pratique sportive et avoir répondu « **non** » à toutes les questions du questionnaire de santé. Ce dernier ne sera pas à retourner à l'organisateur.

Une autorisation parentale sera à fournir lors de l'inscription pour les participants mineurs. Les jeunes de moins de 15 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la compagnie Relyens Mutual Insurance pour l'année 2026

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne peut, en aucun cas, être tenu responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la manifestation.

En cas de dégradation du matériel, la responsabilité des participants sera engagée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel appartenant aux participants.

ARTICLE 6 : SECURITE ET PREVENTION DES ACCIDENTS

Les participants engagent leur responsabilité en cas d'accident. Ils s'assureront d'être en capacité de franchir ou non un obstacle, et de réaliser ou non une course ou un module de musculation. S'ils le souhaitent, ils peuvent contourner l'obstacle, la course ou le module de musculation qu'ils ne peuvent pas réaliser. Ils sont libres à tout moment de décider d'arrêter la course.

La sécurité sera assurée par des encadrants (8), dont certains formés aux gestes de premiers secours, équipés de téléphones portables.

Le SDIS77 sera averti de l'évènement.

En cas de besoin, le numéro d'urgence pour appeler les pompiers est le 18.

Les participants devront porter une tenue adaptée : tenue de sport, baskets, gants conseillés pour le cross training, casquette si besoin...

Ils ne devront pas porter de bijoux (bague, collier, boucles d'oreilles...).

Ils devront apporter une gourde ou une bouteille d'eau.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT ET CHRONOMETRAGE

Cette manifestation « loisirs » ne fait l'objet d'aucun chronométrage ni classement.

ARTICLE 8 : CHARTE DU PARTICIPANT

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera un recadrage verbal.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, à travers tous supports de communication.

ARTICLE 10 : ANNULATION, INTEMPERIES

En cas de force majeure (intempéries, forte chaleur...) et pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation.

J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement que j'accepte sans réserve.

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :